

Quel prix pour l'électricité ?

Seul le marché doit fixer les tarifs de l'énergie. Une assurance pour les investissements futurs

Le maintien en France de tarifs administrés de l'électricité pour les particuliers semble aller de soi. Les consommateurs ne devraient-ils pas bénéficier du parc nucléaire national à travers un prix régulé inférieur au prix de marché ? L'idée est si bien ancrée que la décision du Conseil constitutionnel du 30 novembre 2006 risquant de supprimer cet avantage a fait souffler un vent de panique du siège du gouvernement aux bancs de l'Assemblée.

Parmi les arguments en faveur du maintien des tarifs administrés, exclus d'emblée la nécessité de protéger les consommateurs de prix abusifs liés à la position dominante des producteurs d'électricité. La Commission européenne devrait prochainement conclure une vaste enquête sectorielle visant d'éventuels comportements anticoncurrentiels des entreprises électriques et gazières. Elle y examine en détail les évolutions des prix de marché. Elle dispose de données sur les coûts de combustible et les volumes de production centrale par centrale. Elle est en mesure d'établir si des entreprises manipulent les prix en exerçant un pouvoir de marché. De telles infractions peuvent être condamnées par de lourdes sanctions pécuniaires.

La question du maintien de tarifs réglementés pour les consommateurs

François Lévêque

Professeur d'économie à l'École des mines de Paris

domestiques est liée aux bas coûts de la production nucléaire (de l'ordre de 8 euros/MWh en coût marginal et de 40 à 45 euros/MWh en coût de développement). Lorsque le marché s'étend, les prix varient, à l'instar des niveaux d'eau entre deux vases communicants. Un prix d'équilibre se forme, le niveau baissant d'un côté et montant de l'autre selon les différentiels de coûts de part et d'autre. Les consommateurs situés dans la zone de production à faible coût voient le prix augmenter et les consommateurs situés dans la zone de production à coût élevé vont bénéficier d'un prix plus faible qu'auparavant.

Appliqué à l'électricité en Europe, ce schéma simpliste montre que les consommateurs français perdent et les consommateurs allemands gagnent. Par la vertu de l'échange, les premiers perdent cependant moins que les seconds ne gagnent. On comprend néanmoins que ce solde positif ne suffise pas pour emporter l'adhésion des consommateurs français à la politique d'ouverture à la concurrence dans l'électricité. Il ne suffira sans doute pas non plus à déclencher leur enthousiasme pour la

construction de nouvelles centrales nucléaires sur le territoire national. D'où la nécessité politique d'une redistribution d'une partie de l'avantage concurrentiel d'origine nucléaire en faveur de la population française.

Pourquoi cette redistribution ne doit-elle pas se faire comme aujourd'hui à travers des tarifs réglementés pour les consommateurs domestiques ? Les raisons tiennent à la fois à des considérations d'équité et d'efficacité économique. Proposer des prix réglementés inférieurs au prix de marché pour une partie significative de la production induit un transfert entre les consommateurs bénéficiant du tarif administré et les autres. Ces derniers doivent payer un prix plus élevé qu'en l'absence de tarifs réglementés. En effet, leur demande sera satisfaite par des centrales moins efficaces ; la production électrique la plus performante étant en quelque sorte réservée à la satisfaction de la demande des consommateurs bénéficiant du tarif le plus bas.

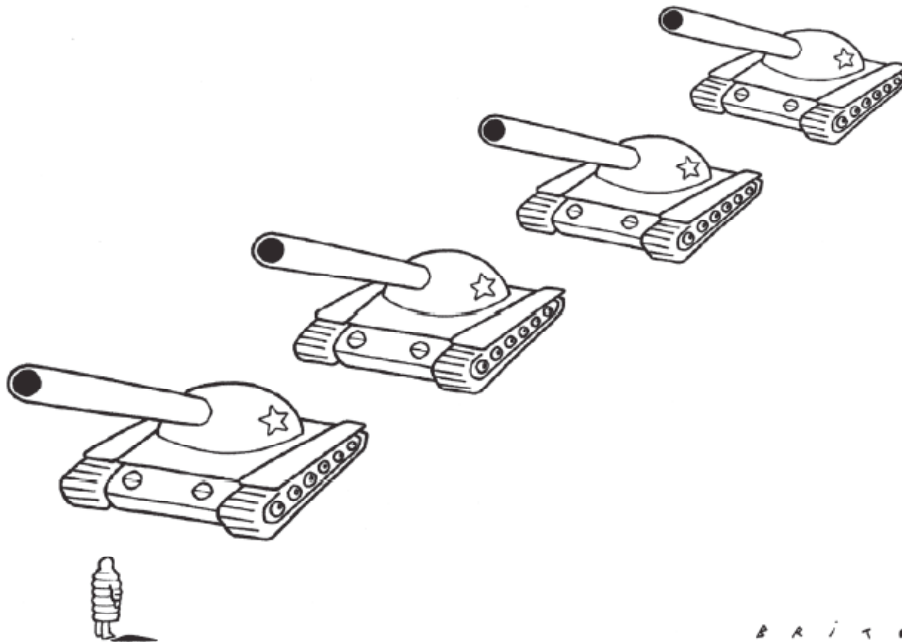
Ce transfert permettant à une partie des consommateurs de bénéficier de bas prix s'accompagne aussi d'un effet pervers sur le plan des incitations. Si l'électricité est devenue chère en Europe, de l'ordre de 55 euros/MWh en France, en Allemagne et au Benelux, c'est en particulier à cause du renchérissement du prix du gaz, de la protection de l'environnement, et de la fin

des surcapacités de production en Europe.

Ce prix élevé signale une rareté des ressources fossiles et un coût environnemental. Il incite les consommateurs à modifier leurs achats (s'équiper d'appareils électroménagers à haute performance énergétique) et leurs comportements quotidiens (éteindre la lumière dans les pièces vides). Le maintien de prix administrés inférieurs aux prix de marché au nom d'un juste retour auprès des citoyens de l'investissement nucléaire détruit ce mécanisme vertueux. De même, les prix élevés incitent les producteurs à construire de nouvelles centrales pour remplacer les anciennes ou faire face demain à une augmentation de la demande. Dès lors que la puissance publique agit sur les prix du gaz ou de l'électricité en gelant ou en modérant les hausses pour des raisons de pouvoir d'achat des ménages, elle crée une incertitude politique et décourage les investissements. Faute d'investissements à temps facilités par des capacités d'autofinancement, ce sont les consommateurs de demain qui paieront leur électricité plus cher, la production devenant insuffisante.

Obliger une entreprise à offrir des prix inférieurs au prix de marché conduit bien évidemment à réduire ses profits et donc à pénaliser ses actionnaires. Lorsque l'Etat français freine l'augmentation des tarifs réglementés du gaz et de l'électricité, il abandonne une partie de ses dividendes au bénéfice des consommateurs domestiques, ce qui pèse évidemment sur la valorisation boursière de GDF et d'EDF. Inversement, l'abandon des prix réglementés joue en sens inverse. Chacun a pu

Bravitude royale par Brito



Dès lors que la puissance publique agit sur les prix du gaz ou de l'électricité en gelant ou en modérant les hausses, elle crée une incertitude politique et décourage les investissements

L'observer avec la montée en flèche des cours d'EDF lorsque le Conseil constitutionnel a remis en question les tarifs administrés de l'électricité.

L'Etat français détient 87 % de l'électricien historique. En une année, il s'est enrichi de près de 35 milliards du fait du bon parcours boursier d'EDF. En cas d'abandon des prix réglementés, le patrimoine de l'Etat, et donc le nôtre, s'élèvera. ■